



COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023

Le 28 novembre 2023, le conseil municipal de Cérilly s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien THEVENOUX, Maire

Présent(s) : Madame Christelle CHABOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Madame Nolwenn HAVIN, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Fabien THEVENOUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Yannick SOURIOU

Procurations : Madame Céline COUGNY à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Monsieur Olivier FILLIAT à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Yannick SOURIOU à Madame Véronique PAULMIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Pour donner suite au projet de centrale photovoltaïque au sol sur les lieux-dits « Les Nodins » et « Beaumière », **DECIDE** de prononcer un avis défavorable à ce projet d'implantation dans le cadre de l'enquête publique diligentée par les services de l'Etat du 6 novembre au 7 décembre 2023, consécutive à l'instruction de la demande de permis de construire déposée par la Sté WPD SOLAR.

Par suite du projet de centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits « Chanlive » et « Grand Villers » sur la commune de le Brethon, **DECIDE** de prononcer un avis défavorable à ce projet dans le cadre de l'enquête publique relative à l'instruction des demandes de permis de construire déposées par la Sté CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE ALLIER et ce, à la demande des services de l'Etat, la commune de Cérilly étant limitrophe et donc impactée par ce dernier.

APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, référentiel budgétaire applicable à l'ensemble des collectivités à compter de cette date.

DECIDE d'approuver les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024.

APPROUVE le renouvellement de la convention de prestation de service de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ; le montant annuel de la prestation est proportionnel au nombre d'habitants et multiplié par un tarif annuel par habitant : 1,33 € en 2024, 1,40 € en 2025, 1,47 € en 2026.

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron de l'Aurain et leurs Affluents (SIAB3A) sis à Dun-sur-Auron (18) dans un souci d'établir une démarche globale, concertée et durable de la ressource en eau et de renforcer la solidarité amont-aval entre l'ensemble des adhérents au syndicat.

DECIDE d'arrêter le prix de vente des parcelles situées au lieu-dit « Le Champ Signeux » au futur acquéreur la SARL CHENE BOIS, à la somme de 56 529,00 € dont 592,00 € représentant le montant de la TVA sur marge.

DECIDE de créer un emploi permanent titulaire à temps non complet sur une base hebdomadaire de 18h00 pour assurer l'entretien d'une partie des locaux communaux (Salle des Fêtes, Maison de Santé et Maison des Solidarités Départementale, bureaux de l'ancienne trésorerie).

PREND ACTE du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement 2022 communiqué par le Syndicat d'Eau & Assainissement de Vallon-en-Sully.

DECIDE d'approuver le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération situé sur La RD145 à l'entrée ouest de Cérilly, quartier de « La Verdure ».

Cérilly, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Fabien THEVENOUX